

PREPARATION AU BPJEPS A.P.T. Activités Physiques pour Tous

DEFINITION - OBJECTIFS

Permettre à des personnes ayant un niveau de pratique suffisant, de devenir animateur sportif polyvalent en préparant le **BPJEPS APT - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sports option Activités Physiques pour Tous** (habilitation Jeunesse et Sport n°08-069 BP0007).

Pour obtenir son diplôme, le jeune se doit de valider les **10 Unités Capitalisables (UC)** que comporte le **Brevet Professionnel**.

ORGANISATION ET CONTENU PEDAGOGIQUE

La formation se déroule sur **12 mois du 14 juin 2010 au 24 juin 2010**.

- **A savoir** : le contenu pédagogique fait référence aux 10 unités capitalisables (UC) et a pour objectif de répondre à une démarche professionnalisante dans le domaine des activités physiques pour tous

Soit, Etre Capable de :

- ↔ **UC1** : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- ↔ **UC2** : Prendre en compte les caractéristiques des différents publics
- ↔ **UC3** : Préparer et évaluer un projet
- ↔ **UC4** : Participer au fonctionnement de la structure
- ↔ **UC5** : Préparer d'une action d'animation
- ↔ **UC6** : Encadrer une personne ou un groupe
- ↔ **UC7** : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles
- ↔ **UC8** : Conduire une action éducative
- ↔ **UC9** : Maîtriser les outils et les techniques indispensables
- ↔ **UC10** : Encadrer en péri scolaire

MOYENS

- Un enseignement spécialisé dispensé par une équipe d'enseignants adaptée et disponible,
- Un suivi rigoureux de l'assiduité aux cours.
- Un suivi et une évaluation régulière des acquis physiques, techniques et théoriques
- Une formation en **Alternance**

Rythme de la formation en alternance

L'alternance se déroule autour de situations d'apprentissage recouvrant des phases d'animation, d'accompagnement ou d'encadrement d'une activité, sous la responsabilité d'un tuteur. En dehors des temps d'animation, le jeune doit **apprendre à s'intégrer dans l'équipe**, comprendre le fonctionnement de la structure, mettre en place un projet...

Le jeune bénéficie soit d'un statut de **stagiaire** dans le cadre d'une convention de stage soit d'un statut **salarié** avec prise en charge de la formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Pour se faire, le jeune doit prendre des contacts avec des structures telles que : centres de loisirs, MJC, associations multisports, centre de vacances, écoles, clubs sportifs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Bénéficier d'une expérience dans l'animation ou l'encadrement**
- **Avoir un projet professionnel bien défini**
- **Avoir des pistes concernant la structure d'accueil pour l'alternance en milieu professionnel**
- **Satisfaire aux exigences préalables requises pour l'entrée en formation qui auront lieu les 14 et 15 avril 2008**
- **Satisfaire aux tests de sélection qui suivront.**

Pièces nécessaires à fournir pour les tests de sélection :

- 2 photos d'identité
- Photocopie de la Carte d'Identité
- AFPS (*Attestation de Formation aux Premiers Secours*) ou PSC1 (*Protection de la Sécurité Civile*)
- Attestation de recensement et Certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités gymniques de moins de 3 mois.